



BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

Maison de la laïcité
Morlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE

Numéro 100 décembre 2011

**Dimanche 11 décembre
à 12h00**

**Repas de fêtes
et du n°100 !**



Place Albert 1er, 16a

7140 Morlanwelz - 064/44.23.26

Conférence-débat en chanson
**« *Le 20ème siècle à travers*
l'œuvre de Jean FERRAT »**
Salle comble et charmée !



Je croyais bien connaître les chansons de Jean Ferrat. Erreur !

C'est à la manière d'un détective poète que notre conférencier José Perez nous a amené à découvrir toute la subtilité des compositions de Jean Ferrat. Comment il a écrit telle chanson ou telle phrase de chanson en réponse à des événements politiques ou sociaux, à des réflexions de politiciens, chanteurs, journalistes ou de citoyens. Combien toute son œuvre est engagée et suit l'actualité du XXème siècle.

Sa conférence illustrée d'extraits chantés par Cécile Rigot ou par Jean Ferrat sur CD a amené le public à redécouvrir le lien étroit entre les chanteurs à texte et l'actualité politique et culturelle tout au long du siècle passé. Une magnifique soirée instructive, sociologique, poétique et musicale.

Dominique Patte



Dans ce numéro

Conférence-débat Jean FERRAT : salle comble et charmée !	p.2
Courrier laïque : remontons le temps	p.4
Dimanche 11 décembre : le « repas des fêteS »	p.6
Liberté, Egalité, Fraternité : une devise qui garde tout son sens premier	p.9
Fonctionnement de l'Eglise catholique dans un contexte de crise Courrier du CRISP	p.13
Echo de la conférence diocésaine du 6 novembre	p.15
Laïcité et gastronomie : cassoulet	p.16
15 décembre : cinéma des résistances « La révélation »	p.17
La fonction royale : une conférence appréciée	p.19
5 et 12 décembre : cours d'italien	p.20
Soins de santé : les restrictions que s'imposent les malades belges	p.20
5 et 19 décembre : atelier d'aquarelles	p.21
8 et 22 décembre : atelier d'art floral	p.22
A vos agendas	p.23
Pourquoi des soirées jazz dans une Maison de la Laïcité ?	p.23
Un premier album de jazz enregistré dans notre Maison	p.26
Menu du « repas de fêteS » du 11 décembre	p.28

Maison de la Laïcité ASBL

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Un répondeur prend vos appels durant les absences.

Adresse mail : laicite.morlanwelz@skynet.be

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.
Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.
La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

REMONTONS LE TEMPS !



Présentation du numéro 1 d'août 2011

Le texte de la présentation du premier numéro du « Courrier Laïque » fut écrit par le Président de l'époque, Henri Cornet.

Nous le publions in extenso ci- dessous.

Du numéro 1 au numéro 66 de juin 2008, il était distribué avec la couverture reproduite sur cette page.

Le Courrier laïque

Le Courrier laïque, que vous lisez en ce moment, est le premier numéro d'un mensuel d'information publié par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz. Il sera distribué par voie postale le 20 de chaque mois sauf en juillet, à tous les membres de l'ASBL, aux associations laïques avec lesquelles nous avons des contacts réguliers et à toute personne intéressée qui en fera la demande.

Il présentera un agenda des activités réalisées à la Maison de la Laïcité ou des activités se déroulant en d'autres lieux et auxquelles des associations proches prennent une part active.

Le Conseil d'administration a pris la décision de réserver le bulletin d'information à la laïcité, particulièrement dans ses implications locales, et aux activités organisées au sein de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz. Dans des situations non prévues, le Conseil d'Administration décidera de l'opportunité de publier l'article. Aucune publicité ni coupure de presse ne figureront dans le Courrier.

Les personnes souhaitant la publication d'une information relative à la laïcité doivent l'adresser pour le 15 au plus tard à Henri Cornet.

Le Conseil d'administration espère que ce bulletin mensuel vous permettra de suivre notre actualité et qu'il vous aidera à compléter votre agenda. Vos remarques et suggestions seront évidemment les bienvenues.

Henri Cornet,
Président



**Présentation du numéro 67
de septembre 2008
VOTRE « COURRIER
LAÏQUE » FAIT PEAU
NEUVE !**

« Faire peau neuve » : expression consacrée et usitée me direz-vous.

Et pourtant, elle s'applique bien à ce premier nouveau numéro de votre mensuel d'information.

Depuis plusieurs mois, nous recherchions une solution pour vous présenter autrement « Le Courrier Laïque ».

Pas évident, car changement d'impression = prix plus élevé !!!

Mais après plusieurs contacts avec Picardie Laïque, et son sympathique Directeur Vincent Dufoing, nous avons pu obtenir l'appui financier qui nous manquait.

Quelles améliorations ?

D'abord l'assemblage.

Même s'il s'agit de la dernière étape avant l'expédition, c'est une amélioration importante car nous remplaçons l'assemblage feuille par feuille et l'agrafage manuel, qui nous laissait en mains une brochure aux coins rapidement écornés, par un livret bien assemblé.

Ensuite la mise en page : de véritables pages vis-à-vis dont les premiers caractères de début ou de fin de lignes ne seront plus dissimulés par une agrafe placée malencontreusement.

ET ENFIN, quelques pages couleurs ainsi qu'une couverture couleur qui pourra être modifiée à chaque numéro en fonction de nos activités ou de l'actualité.

Mais améliorer ne signifie pas pour autant tout changer.

Nous restons fidèle au format « livret » qui permettra notamment aux « conservateurs », de continuer à ranger les nouveaux numéros à la suite des anciens.

Le Conseil d'administration renouvelle les espoirs déjà exprimés dans le premier numéro, à savoir « que ce bulletin mensuel vous permette de suivre nos activités et vous aide à compléter votre agenda.

Vos remarques et suggestions seront évidemment les bienvenues ».

**Pour le Conseil d'administration,
Yvan Nicaise, Président**

**Le « *Repas de fêtes* » du dimanche 11 décembre
a deux objectifs :**

- ***Fêter le numéro 100 de notre mensuel
« Le Courrier Laïque »***
- ***Soutenir la Maison de la Laïcité de Kinshasa***

➤ ***Fêter le numéro 100***

Cent numéros, soit une publication mensuelle à l'exception des mois de juillet et août représentant un investissement important afin de vous présenter nos activités mais aussi certains domaines qui intéressent, préoccupent ou motivent le mouvement laïque.

Les activités d'abord

Il ne se passe pas une semaine sans qu'une ou l'autre activité se déroule dans notre maison : conférences-débats ou cafés-citoyens, cinéma des résistances, Lundis du Préau, art floral, aquarelle, cours d'italien, expositions thématiques, expositions artistiques, repas à buts philanthropiques ou amicaux, soirées musicales, ...

« Le Courrier Laïque » est le lien continu entre nos membres et sympathisants qui informe d'abord des activités prévues mais qui, par la suite, vous en apporte les échos. C'est souvent grâce à la relation des activités passées que les membres qui n'y ont pas participé ont envie d'être présents lors d'activités futures.

C'est aussi la mémoire de l'implication de notre maison dans la vie de la cité.

Nos centres d'intérêt

Une Maison de la Laïcité n'est pas une maison comme les autres.

C'est le point de contact de la communauté laïque dans la cité.

Comme le définit la Charte des Maisons de la Laïcité adoptée par toutes les Maisons de Belgique : « *La Maison de la Laïcité ou Maison Laïque est le centre communautaire de tous ceux qui, dans un esprit indépendant de toute confession, adoptent le libre-examen comme méthode de pensée et d'action et optent pour une société plus juste, progressiste et fraternelle, favorisant l'autonomie et la responsabilité des individus, des collectivités, et le respect des différences. Elle est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et de services* ».

Voilà pourquoi les problèmes que vit toute la société dans son ensemble font constamment l'objet de nos préoccupations : respect de la démocratie, égalité homme-femme, droit à la différence, liberté d'expression, droit d'être croyant ou non mais sans ingérence du religieux dans la vie publique, évolution de l'Union européenne, droit à l'avortement, à mourir dans la dignité, respect des minorités, avenir des jeunes, précarité, relations intergénérationnelles,...

Voilà pourquoi nous continuons d'organiser des moments de rencontres dont le succès dépend autant du choix des intervenants que de l'implication et de la présence du public que nous souhaitons nombreux et ouvert aux débats.

N'hésitez pas à parler autour de vous de nos activités et centres d'intérêt, sachant que notre but premier est de permettre aux participants de vivre des moments conviviaux et de réflexion ainsi que d'échanges d'idées, sources d'enrichissement personnel et collectif.

La Maison de la Laïcité vit pour vous mais surtout avec vous.

➤ ***Soutenir la Maison de la Laïcité de Kinshasa***

Dans « Le Courrier Laïque » numéro 92 de Février 2011, nous vous informions que la Fédération des Maisons de la Laïcité de la Communauté Wallonie-Bruxelles avait décidé de recueillir des fonds nécessaires à la location de la Maison de Kinshasa.

Pour soutenir le projet pendant une période de trois ans, elle a mis en place un compte spécial ouvert à toutes personnes ou associations souhaitant que ce projet aboutisse.

L'engagement financier de notre maison.



Le Conseil d'administration de mars 2011 avait décidé d'apporter la contribution de notre Maison de la Laïcité pour un montant de 150 € pour l'année 2011.

Nous souhaitons continuer notre soutien en 2012 et 2013, sachant que le projet qui avait pris forme en août 2010 s'est concrétisé.

C'est le 23 juillet 2011 que la Maison de la laïcité de Kinshasa été inaugurée.



Les titulaires de cette maison ont souligné que la laïcité telle que définie dans l'article 1 de la constitution de la République démocratique du Congo ne doit pas se limiter au niveau de slogan, mais elle doit être vécue tous les jours.



Dans son allocution, Pierre Galand, Président d'Action Laïque, a signifié que « la loi est pour protéger la foi, la foi n'est pas là pour imposer la loi.

La laïcité vise d'abord l'égalité des citoyens pour une société saine qui protège les plus faibles. La laïcité n'est pas un parti politique, mais plutôt une démocratie par excellence ».

Depuis son inauguration, cette

maison est ouverte quotidiennement.

L'accueil est assuré par une équipe permanente et des salles de réunions ainsi qu'une bibliothèque sont accessibles.

Un centre de planning familial y sera installé sous peu.

Cette Maison doit continuer à fonctionner et à se développer.

Voilà pourquoi une partie des bénéfices espérés de notre « *Repas de fête* » du dimanche 11 décembre, sera versé au compte spécial de la Fédération des Maisons de la Laïcité afin de soutenir la Maison de la Laïcité de Kinshasa.

N'oubliez pas de réserver votre repas avant le mercredi 7 décembre

Yvan Nicaise

Liberté, Egalité, Fraternité

Une devise qui garde tout son sens premier

Un ami français m'a fait connaître cette réflexion sur la devise des républiques française et haïtienne. Dans une période de bouleversement politique, économique et social, il m'a semblé utile de vous livrer l'essentiel de son contenu.

Bien sûr, cette devise n'est pas celle de la Belgique.

La nôtre est, nous devrions dire, était « L'union fait la force »...

« Liberté, Egalité, Fraternité » est aussi bien loin d'être respectée, ce qui ne nous empêche pas de réfléchir sur son sens premier et sur les espoirs humanistes que des hommes y ont mis.

Yvan Nicaise

A la recherche de son origine



Cette devise puise ses origines dans la Révolution française, au cours de laquelle elle reste une devise parmi d'autres, elle n'est adoptée officiellement qu'à la fin du XIX^{ème} siècle par la III^{ème} République.

La devise "**Liberté, Egalité, Fraternité**" est donc issue de la Révolution française de 1789. Elle apparaît dans le débat public, dès 1790, avant même la proclamation de la 1^{ère} République. Mais d'où vient-elle ?

Ces trois mots étaient déjà une source d'inspiration pour les sociétés de pensée du XVIII^{ème} siècle, le siècle des Lumières. Mais ils n'étaient pas les seuls puisque des mots comme amitié, union, force, sincérité, salut ou même charité emportent également une large adhésion.

D'après de nombreux auteurs et historiens, l'apparition de cette devise s'est échelonnée en trois mouvements, mouvements correspondant à des périodes successives de la pensée révolutionnaire.

La liberté est certainement le concept le plus populaire des tous premiers jours de la révolution. L'égalité suit très peu de temps après, toujours en 1789. En revanche, il faut attendre la fin de la période montagnarde, à l'été 1794, pour que la fraternité s'offre enfin aux Français. Cette dernière est peut-être même un apport encore plus récent. En effet, selon d'autres auteurs, elle serait purement d'origine maçonnique et ne se serait pas imposée avant 1848.

Maximilien de Robespierre est le premier à utiliser cette devise dans un discours sur l'organisation des gardes nationales en décembre 1790. D'autres, comme

Camille Desmoulins, l'utilisent également. Jean-Nicolas Pache, alors maire de la commune de Paris, fait ainsi inscrire sur les murs de la capitale, en juin 1793, la formule : *"La République une et indivisible : Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort."* La devise est cependant progressivement abandonnée à partir de 1795 et l'émergence du Directoire.

Disparaissant sous l'Empire et la Restauration, elle ressurgit avec la révolution de 1830. Elle est ensuite régulièrement reprise sous la Monarchie de juillet par différents politiques tel Alexandre Ledru-Rollin. On la retrouve aussi lors du premier banquet communiste français en 1840 mais avec cette précision que la fraternité doit servir à l'instauration de la communauté.

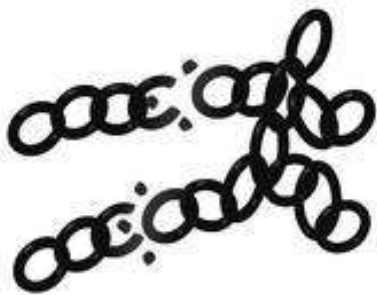
La Seconde République l'adopte enfin comme devise officielle en février 1848, grâce à Louis Blanc. Elle disparaît trois ans plus tard, en 1851, après le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte et l'instauration du Second Empire. Ce n'est qu'en 1880 qu'elle réapparaît au fronton des institutions et est adoptée comme symbole officiel de la IIIème République.

Sous le régime de Vichy, elle est remplacée par la devise "Travail, Famille, Patrie" tandis que la France Libre la revendique à partir de l'automne 1941. Il faut attendre 1946 et la constitution de la IVème République, pour qu'enfin cette devise s'inscrive en lettres d'or dans l'histoire de France.

Mais que peuvent évoquer ces mots, pris séparément ?

➤ La liberté tout d'abord !

La philosophie des Lumières pose que *"la liberté des uns commence là où elle confirme celle des autres"*. On voit ici toute l'ambivalence de ce concept à la fois abstrait puisque non-palpable et concret puisqu'intimement vécu.



Une définition possible du mot est que l'on peut faire ce qu'on désire sans rencontrer d'obstacle. Elle est symbolisée par l'absence d'entrave ou de contrainte.

Mais en faire une simple absence de limite est

parfaitement illusoire. Selon Montesquieu, *"la liberté est le pouvoir de faire tout ce que les lois permettent"* ».

Ce principe est d'ailleurs repris dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La liberté y est ainsi définie : *"La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi."*

Selon certains philosophes, comme Rousseau ou Kant, il n'y a pas de liberté sans

loi car la liberté de tous pourrait être en sens contradictoire et déboucher sur une totale anarchie. La loi paraît donc nécessaire pour limiter l'extension de la liberté afin de garantir son exercice. Et cette limite n'est pas là pour contraindre la liberté mais pour définir un domaine où la liberté peut exister, où toutes les libertés peuvent coexister.

Et pour être libre, pour avoir conscience de cette liberté, pour la connaître et l'apprécier, il faut être Homme. Avec cette subtilité que conscience et connaissance sont deux choses parfaitement différentes ! En effet, avoir conscience de quelque chose ne garantit absolument pas sa réalité. La connaissance doit y aider.

➤ **Egalité ensuite !**



Deuxième terme de la devise de la République, le mot égalité signifie que la loi est la même pour tous, que les distinctions de naissance ou de condition sont abolies et que chacun est tenu, à la mesure de ses moyens, de contribuer à l'élévation commune.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 commence par : *"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits."* La version de

1793 déclare que *"tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi."* En 1795, elle précise : *"L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs. "*

Il y a une dimension sociale dans l'égalité puisqu'elle résulte, selon Robespierre, de l'amour de la patrie et de la République qui ne tolère pas l'extrême disproportion des richesses. L'égalité demande donc, pour les fondateurs de la République, que l'héritage soit aboli, que chacun ait un travail et que l'impôt soit progressif. Rousseau définit l'égalité, indissociable de la liberté, comme le fait que *"nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre. "*

L'égalité est donc notamment juridique et politique. Pour garantir une égalité, il faut le respect de valeurs fondamentales comme la liberté. L'égalité ne nuit pas à la liberté, elle la promeut, et les sociétés où il y a privation de libertés sont des sociétés inégalitaires.

L'égalité reste cependant, peut-être sûrement plus que la liberté, un vœu pieux, même au sein d'une démocratie, d'une république comme la France. Égalité homme-femme, égalité devant la justice, égalité devant l'impôt, égalité devant les soins, égalité d'accès à la culture ou au logement sont autant de champs où l'on doit nécessairement se poser certaines questions.

L'abolition des privilèges telle que voulue par les hommes de 1789 est-elle encore réelle ?

L'a-t-elle seulement jamais été ?

➤ Et la fraternité !



La fraternité est l'expression du lien moral qui unit une fratrie. Etymologiquement, le mot fraternité vient du latin "fraternitas" qui fait référence à la relation entre frères ou encore entre peuples. La fraternité désigne donc plutôt le sentiment profond de ce lien et comporte ainsi une dimension affective.

Troisième élément de la devise de la République, la fraternité est ainsi définie dans la Déclaration des droits et devoirs du citoyen de 1795 : « *Ne faites pas à*

autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. »

La notion de fraternité est citée dans le premier article de la déclaration universelle des droits de l'homme : *"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité."*

Pendant toute la période révolutionnaire, la fraternité embrassait tous ceux qui luttèrent pour l'avènement ou le maintien de la liberté et de l'égalité. *"Salut et fraternité"* était ainsi le salut des révolutionnaires de 1789. Sous la Terreur, le cri *"La fraternité ou la mort"* fut maintes fois poussé, respectant en cela l'adage *"Sois mon frère ou je te tue"* ! Position peut-être extrême...

Selon le philosophe Paul Thibaud, *"autant la liberté et l'égalité peuvent être perçues comme des droits, autant la fraternité est une obligation de chacun vis-à-vis d'autrui. C'est donc un mot d'ordre moral."*

Cette fraternisation ne serait donc finalement pas un but, mais plutôt un ensemble de moyens en vue d'établir ou de resserrer les liens d'une étroite union, de solidarité et d'amitié entre les humains. La symbolique du rituel de la chaîne d'union déjà présente sur les frontons de temples égyptiens prend donc tout son sens lorsqu'elle est pratiquée lors de cérémonies religieuses, laïques ou autres.

➤ "Liberté, Égalité, Fraternité"

Pourquoi ces trois mots ? Pourquoi pas un seul ou deux ? Pourquoi pas quatre ou davantage ?

Il y a en cela une raison profonde. En effet, l'homme étant simultanément

sensation, sentiment et connaissance, il faut en politique un terme qui réponde à chacun de ces 3 aspects de sa nature. Selon Pierre Leroux, homme politique du XIXème siècle : " *La formule est donc complète. Le citoyen a un dogme, c'est l'Egalité ; un motif de se manifester et d'agir, c'est la Liberté ; une règle morale pour bien agir, c'est la Fraternité humaine*".

Si nous adhérons à cette devise, le combat pour la démocratie n'aura jamais de fin, car il n'y aura jamais de victoire durable contre l'obscurantisme et la haine de l'autre. Pas de victoire sans l'élaboration d'un projet humaniste fondé sur un nouveau contrat social qui ne laisse, enfin, personne au bord du chemin. Pas de victoire sans définition d'un projet porteur d'espoir, ressource aux valeurs fondatrices de la République que sont si justement la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Ludovic Le Breton

**Le Fonctionnement de l'Eglise catholique
dans un contexte de crise
Courrier hebdomadaire du CRISP
2112 – 20-113**

«La baisse de la pratique religieuse et la pénurie de vocations sont le signe de la fin d'une forme de catholicisme sociologique», lit-on dans la dernière étude du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique (CRISP) ».

La crise que traverse l'Église catholique remonte à plusieurs décennies, mais celle qu'a connue l'Église de Belgique en 2010 est sans précédent. Alors que le nouvel archevêque succédant au cardinal Godfried Danneels prend ses fonctions à la tête de l'archidiocèse, il suscite des réactions plus négatives que positives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église.

Les craintes que suscitait la personnalité d'André Léonard furent bientôt justifiées par des déclarations du nouvel archevêque. Mais avant même d'avoir eu le temps d'imprimer son style, le prélat dut faire face au plus grand scandale ayant jamais atteint l'Église de Belgique : l'évêque de Bruges, Roger Vangheluwe, était contraint à la démission par la menace de la révélation imminente d'actes de pédophilie dont il s'était rendu autrefois coupable.

Il a paru utile de faire le point dans le Courrier hebdomadaire sur une institution qui a profondément marqué l'histoire du pays. Après avoir rappelé les circonstances de la nomination du nouvel archevêque, la première partie relate les épisodes du scandale des abus sexuels au sein du clergé, jusqu'aux conclusions de la commission parlementaire spéciale mise sur pied à cette occasion. La deuxième partie est consacrée aux structures de l'Église de Belgique. L'organisation des diocèses et le rôle des évêques sont analysés, de même que les services diocésains et les organes consultatifs qui les secondent dans leur tâche. La description des structures interdiocésaines de coordination révèle un degré d'institutionnalisation peu connu du grand public et des fidèles eux-mêmes.

La vie des paroisses et les modalités de leur regroupement en unités pastorales sont ensuite évoquées. Les deux dernières parties complètent cette description en rappelant le mode de financement public de l'Église catholique et en donnant les chiffres les plus récents sur la pratique religieuse. Un tableau des mouvements internes auxquels participent des fidèles est l'occasion d'esquisser un repérage de tendances très hétérogènes, qui alimente l'idée d'un clivage profond développé dans la conclusion.

Quelques informations extraites de cet ouvrage

Les grands moments de la vie comme les baptêmes, mariages ou enterrements se font de moins en moins à l'Église. Ainsi, à Bruxelles, on recensait à peine 7,2% de mariages catholiques contre 28,4% en Wallonie et 28% en Flandre. Toujours à Bruxelles, à peine 14,8% des enfants (51,8% en Wallonie, 65,1% en Flandre) étaient baptisés et on enregistrait 22,6% de funérailles catholiques (51,2% en Wallonie, 68% en Flandre).

On dénombre aussi de moins en moins de prêtres. 2.776 prêtres dont 332 étrangers officient en Belgique et 57% d'entre-eux ont plus de 55 ans.

Le CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politique) constate deux tendances au sein des catholiques : des croyants qui acceptent la modernité et la sécularisation de la société et d'autres qui refusent la modernité et rêvent d'un retour de la religion en Belgique, considérant qu'il s'agit d'une terre de mission.

Source : Courrier hebdomadaire n° 2112-2113,
par E. Arcq, C. Sägers, 84 p., 2011

Echos de la conférence dinatoire du 6 novembre dernier sur l'implication sociale de la Laïcité



C'était la première fois que notre Maison de la Laïcité organisait un dimanche matin, une conférence suivie d'un repas.

Nous avons constaté que cette initiative méritait d'être testée puisque les participants étaient nombreux et intéressés par le sujet développé par Vincent Dufoing : « *l'implication sociale de la Laïcité* »

Les personnes présentes ont pu découvrir pour certains, mieux comprendre pour d'autres, comment « Picardie Laïque » - une des sept régionales du Centre d'Action Laïque en Communauté française de Belgique – s'organise pour s'impliquer concrètement afin d'aider, orienter, soutenir le mieux possible les personnes défavorisées de notre région.

Résumer cette conférence riche en informations ne remplacerait pas le vécu des participants.

Néanmoins, soulignons-en les grandes lignes.

La structure professionnelle de Picardie laïque

Picardie Laïque a mis en place quatre Réseaux Laïques de Solidarité - appelés simplement Relais – à Mons, La Louvière, Tournai et récemment à Mouscron et dispose également d'un secteur « Communication et Pédagogie » et un secteur « Administration et Finances ».

Ses axes de travail

Ils sont au nombre de cinq : l'interculturalité, la précarité, les droits humains, les souffrances psychosociales, le développement durable et la consommation responsable.

Les projets et services sociaux sont mis en place au départ des réalités de terrain de notre région. Sa première spécificité est de s'investir sur le terrain en direct avec les citoyens.



Parmi les difficultés rencontrées par les divers publics des Relais, se retrouvent généralement les difficultés d'accès à un logement décent, la recherche d'emploi pour les personnes peu qualifiées, les souffrances psychosociales et bien d'autres.

De manière générale, les Relais accompagnent des personnes en situation précaire : précarité sanitaire, d'emploi, de séjour sur le territoire belge, ...

La précarité est différente de la pauvreté, comme le souligne Jean Furots :

« La pauvreté, c'est avoir peu, la précarité, c'est avoir peur ! ».



Picardie Laïque considère que son rôle est d'accompagner toutes ces personnes dans la réappropriation de leur libre arbitre et dans la reconquête de la citoyenneté.

Notre conférencier a ensuite exposé les projets sociaux de Picardie Laïque au sein des différents Relais.

Cette conférence a été suivie d'un excellent « repas cassoulet » préparé

par notre Vice-présidente Marie-Christine et les membres du conseil d'administration.

A la demande de plusieurs participants, nous vous livrons la recette de notre « cassoulet laïque ».

Yvan Nicaise

Laïcité et gastronomie : Le Cassoulet

Ingrédients pour 5 à 6 personnes

300gr de confit de canard, 250gr d'échine de porc, 200gr de saucisson à l'ail, 1 grosse saucisse, 2 gousses d'ail, 2 carottes, 500gr de haricots blancs (en bocal) 2 oignons, 1 bouquet garni, 4 clous de girofle, 1 boîte de coulis de tomates, de la graisse de canard, farine, poivre.

Préparation

Dans une cocotte, faire revenir les viandes dans la graisse de canard et saupoudrer de farine. Ajouter les tomates, les carottes, les oignons, l'ail, le bouquet garni, les clous de girofle et couvrir d'eau. Laisser cuire plus ou moins 1h 30.

Après cette cuisson, ajouter les haricots, le confit et le saucisson à l'ail.

Laisser encore cuire 1h15.

Terminer la cuisson à découvert les 15 dernières minutes.

Servir avec un pain rustique ou des pommes de terre.

Marie-Christine Cuchet



Maison de la laïcité
Morlanwelz

Le CINEMA DES RESISTANCES

KERRY FOX

STEPHEN DILLANE

ANAMARIA MARINCA

Le jeudi 15 décembre 2011 à 20h

A la Maison de la Laïcité
de Morlanwelz,
Place Albert 1er, 16a



« CAPTIVANT » TÉLÉRAMA

« IRRÉPROCHABLE » LE MONDE

LA RÉVÉLATION

UN PROCÈS, DEUX FEMMES, UNE SEULE VÉRITÉ ?



UN THRILLER DE HANS-CHRISTIAN SCHMID



P.A.F : 3€ (abonnements 5 séances : 12€)

info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour les habitants de Morlanwelz : 064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite

Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut

- Secteur des Animations et de la Formation -

Exempt de timbre - manifestation culturelle - Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz

Le cinéma des résistances

Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Jeudi 15 décembre 2011 à 20 heures

LA REVELATION **un film de Hans-Christian Schmid** **(Allemagne, Danemark, Pays-Bas 2009)**

2009, Tribunal Pénal International de La Haye... Goran Duric, ex-Général en passe d'accéder à la présidence Serbe, comparaît pour Crimes contre l'Humanité. En charge de l'accusation, la Procureure Hannah Maynard est très vite discréditée par les déclarations mensongères d'Alen Hajdarevic, son unique témoin. Elle réalise alors que Mira, la soeur d'Alen, en sait beaucoup plus sur l'accusé qu'elle ne veut bien l'avouer.

Malgré les risques encourus pour sa vie rangée en Allemagne, Mira cède aux pressions d'Hannah et décide de témoigner. Mais c'est là sans compter sur les rouages juridiques du Tribunal et autres collusions politiques auxquels elles se retrouvent bientôt toutes deux confrontées. Jusqu'à mettre à l'épreuve leur complicité...

"Tout en restant allusif, le scénario s'appuie sur un ensemble de faits réels qui appartiennent à la fois à l'histoire de la guerre en Bosnie, à la traque des criminels de guerre et à l'histoire du TPIY (Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie). En condensant, privilège de la fiction, cet ensemble de faits en une seule affaire et quelques personnages, *La Révélation* parvient ainsi à nous donner une idée à la fois claire et vivante des objectifs, des activités et des limites du TPIY." (*dossier pédagogique de Zéro de conduite*).

Tout comme le film précédent projeté en octobre, *La Révélation* accompagne l'exposition "Le Triangle rouge" présentée au Centre Culturel Local le Sablon à Carnières. Il nous montre l'indispensable nécessité de lutter contre l'impunité des criminels de guerre.

P.A.F. : 3,00 Euro (abonnement 5 séances : 12,00 Euro)

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut - Secteur des Animations et de la Formation.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.



La fonction royale : une conférence appréciée lors des « Lundis du Préau »

Il n'est pas évident de retracer en un peu plus d'une heure l'évolution de la fonction royale dans le système politique belge.

Et pourtant, Freddy Clauwaerts, le conférencier –animateur du 21 novembre, a relevé le défi.

Soutenu par un montage visuel, il a abordé les prérogatives royales ainsi que le rôle que les Rois des Belges ont occupé depuis 1830 par rapport à quelques événements marquants : la question royale, les événements du Congo, la dépénalisation de l'avortement.

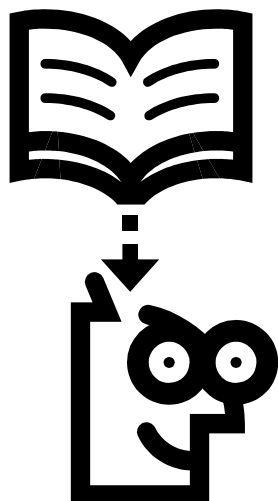
Son exposé a suscité de nombreuses questions et réflexions.

Une fois de plus, les participants ont apprécié l'objectif des « Lundis du Préau » : aborder des sujets variés, tantôt récréatifs, tantôt culturels, toujours suivis d'un goûter convivial pour une participation minime : 3 €.



Yvan Nicaise

Lundis 5 et 12 décembre :
Cours d'italien à la Maison de la Laïcité



Le cours d'italien, animé par Madame Sophie MATHIEU, professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz continue à rassembler les participants inscrits depuis septembre 2011.

Le dédoublement de « la classe » qui tenait compte du niveau de connaissances des participants répond aux attentes des participants. Rappelons que le premier groupe se réunit de 17h00 à 18h30 ; le second, de 18h30 à 19h00.

L'ambiance est détendue, d'autant plus ... qu'il n'y a pas d'examen !

Soins de santé : les restrictions que s'imposent les malades belges

Sur base d'une étude internationale menée par l'auditeur Deloitte, un Belge sur cinq renonce à se rendre chez le médecin quand il est malade. Au sein des 12 Etats pris en compte dans ce vaste sondage, la Belgique est en deuxième position, juste après les Etats-Unis, le pays où les patients s'abstiennent le plus souvent de soins pour raisons financières.

Petite consolation, les Belges sont toutefois ravis de la performance de leur système de santé. La Belgique affiche ainsi le plus haut taux de satisfaction devant la Suisse. 41% des sondés belges accordent à leur système de santé une cote de 8/10, contre 33% en France ou 23% en Allemagne. Les Belges sont ravis de leur médecin (75% de satisfaction) et des soins hospitaliers (68% de satisfaits).

Mais plus de six patients belges sur dix doivent restreindre les dépenses du ménage (logement, carburant, alimentation, éducation) pour payer leurs factures de santé.

Plus de 1.000 personnes ont été interrogées en Belgique pour ce sondage et au total 15.000 dans douze pays.

Source : le journal « *Le Soir* »

Lundis 5 et 19 décembre : atelier d'aquarelles



Les participants à l'atelier d'aquarelles continuent à faire des progrès qui les étonnent eux-mêmes. Les thèmes proposés sont très variés : paysages, fleurs, animaux,... la nature offre tant de possibilités que leur talent peut s'exercer pleinement.

Il est toujours possible de rejoindre ce groupe en téléphonant préalablement ; le nombre de participants ne peut dépasser 12 personnes afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.



Pour rappel, l'activité se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Anne-Marie André



8 et 22 décembre : atelier d'art floral



A l'approche des fêtes de fin d'année, la décoration de la table ou de la maison est l'occasion, pour les participantes à cet atelier, de faire preuve d'imagination et de créativité.



Depuis qu'en raison de nombre de personnes intéressées nous avons mis en place deux groupes, cette activité se déroule le jeudi matin, de 10 à 12h00 pour les nouveaux inscrits et l'après-midi, de 13 à 15h00, pour les « confirmés ».

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance auprès de la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.



Marie-Christine Cuchet

A VOS AGENDAS

Nous vous annonçons les activités déjà programmées pour le prochain mois, ce qui vous permettra de noter dans votre agenda les activités que nous pourrions partager ensemble.

Samedi 7 janvier 2012 – Drink de l'amitié



Comme les années précédentes, nous serons heureux de vous retrouver nombreux dans nos locaux le samedi 7 janvier 2012 à 11 h 30 autour du traditionnel et chaleureux apéro de l'amitié.

Le Conseil d'Administration

Lundi 16 janvier à 14h15

« Les Lundis du préau » présente une projection suivie d'un goûter.

Vendredi 20 janvier à 20 h00

Soirée New Orleans avec le groupe « Bourbon Street Jazz Band » composé de six musiciens dont Richard Willame.

Pourquoi des soirées Jazz dans une maison de la Laïcité ?

La réponse pourrait être : simplement pour le plaisir d'écouter cette musique interprétée par des musiciens remarquables.

Ou pour le plaisir de partager ensemble un moment convivial.

Ou encore, pour montrer qu'une

Maison de la Laïcité est aussi, au-delà des activités que le décret sur l'éducation permanente nous reconnaît pour recevoir une subvention, un lieu de rencontres culturelles très diversifiées.

Ou parce que nous ne pouvons faire vivre et maintenir cette maison qu'avec des rentrées financières supplémentaires autres que divers subsides non négligeables mais insuffisants.



Le groupe "Tribute to Armstrong" de la soirée du 18 novembre

Aucune de ces réponses n'auraient été fausses mais je voudrais les remplacer par des motivations plus profondes.

Le jazz, c'est la possibilité d'apporter sa réponse à un thème musical commun qui va déclencher des improvisations différentes selon les sensibilités, le savoir, les attentes, les ressentis, où l'expression de chacun sera respectée : **le jazz n'existerait pas sans liberté.**

Le jazz est aussi l'harmonie dans la différence, la succession ou l'alternance de la parole musicale, divergente ou convergente, laissant à chaque interprète l'opportunité d'expression sur base égalitaire : un musicien égale une voix, et aboutissant finalement à une expression commune.

Le jazz est porteur de valeurs démocratiques.

Pas de jazz sans écoute de l'autre, pas de jazz sans échange, **pas de jazz sans fraternité.**

Le jazz est, comme vous l'avez compris, profondément laïque. **Il porte un message universel.**

Rien d'étonnant que les régimes totalitaires, qu'ils soient politiques ou religieux, ont interdit et interdissent encore son expression.

Le jazz, comme d'autres courants artistiques, peut être porteur de valeurs que nous partageons.

Voilà pourquoi, sans rejeter pour autant d'autres expressions musicales, nous organisons des soirées jazz .dans cette maison.

Yvan Nicaise

Notre soirée jazz du 18 novembre : sold out !



Une soirée jazz qui mérite une page entière



Un premier album de jazz enregistré dans notre Maison

L'histoire d'un CD attendu



En 2010, Michel Mainil avec qui, depuis plusieurs années, nous organisons des soirées jazz, nous propose d'inviter la chanteuse Tany Golan.

Tany nous était inconnue mais Michel nous apprit qu'elle avait chanté avec de nombreux groupes et que, malgré ses 80 ans, sa voix de chanteuse de blues gardait toute sa fraîcheur et son timbre particulier.

Le 19 novembre 2010, les amateurs de jazz présents autant que les néophytes écoutèrent avec plaisir et émotion Tany dont l'âge n'avait marqué ni la chaleur de sa voix ni la qualité de l'interprétation.

L'ASBL ARAM, studio d'enregistrement de La Louvière qui a pour but d'encadrer et de favoriser la création et la pratique musicale, nous avait proposé d'enregistrer le concert afin d'envisager la sortie d'un album.

Après pas mal de travail et d'organisation, cet album a été présenté lors de notre soirée du 18 novembre dernier.

Nous avions espéré que Tany aurait été présente, mais à la suite d'un problème de santé important, elle ne pu être physiquement parmi nous.

Cependant, grâce à la technique, nous avons put l'entendre en direct et nous lui avons rendu visite deux jours après afin de lui remettre son CD ainsi qu'un cadre commémoratif. Ce fut un moment de grande émotion.

Un CD disponible à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Ce CD, dont notre Maison de la Laïcité est l'initiatrice, est le résultat d'une collaboration avec plusieurs partenaires.

Précisons que la pochette de cet album a été réalisée par Bernard Aquila, le graphiste de la Fédération des Maisons de la Laïcité et que les photos sont de Dominique Patte.

Soulignons que cet album à été préfacé par Marc Danval, artiste et chroniqueur de jazz et de gastronomie belge, animateur et réalisateur de l'émission « La Troisième Oreille » sur la RTBF.

Comment se procurer cet album ?

Vendu au prix de 12 €, il est disponible à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz. Il peut être aussi obtenu par envoi postal, après versement de 15 € sur le compte de la Maison de la Laïcité : n° BE 76 0682 1971 1895 avec la mention CD Tany + l'adresse d'envoi (les relevés bancaires mentionnent rarement l'adresse de l'expéditeur).

Aidez-nous à diffuser cet album en informant vos amis de son existence

C'EST UN CD UNIQUE AU TIRAGE LIMITE

N'offrez pas des copies, il perdrait de son histoire et de sa fraternité.

Yvan Nicaise



These Foolish Things
Tany Golan et Michel Mainil Quartet

UN CD ATTENDU !

A la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

These Foolish Things
Tany Golan et Michel Mainil Quartet

Enregistrement public
à la Maison de la Laïcité
de Morlanwelz

Tany Golan : chant
Michel Mainil : saxophones
Alain Rochette : piano
José Bedeur : contrebasse
Antoine Cirri : batterie

EN VENTE : 12 €

Repas de fêteS du dimanche
11 décembre 2011
Fêtons ensemble le numéro 100
de votre mensuel
« Le Courrier Laïque ».

Menu

APÉRITIF - MAISON (OFFERT)

-0-0-0-

FOIE GRAS ET SA GARNITURE

-0-0-0-

FILET DE FAISAN À LA BRABANÇONNE

-0-0-0-

ASSIETTE FRANÇAISE

-0-0-0-

TIRAMISU

Participation : 20 € (- de 12 ans : 10 €)

Et toujours nos vins et boissons à prix modérés.

Réservation au 064/442326 (Paola)

Confirmation par virement au compte IBAN BE76 0682 1971 1895

ou auprès de Paola

Date limite : Mercredi 7 décembre

La Maison de la Laïcité : toujours des activités à mini prix.
Pourquoi s'en priver !

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bernard Aquila